

États financiers

La Commission des parcs du Niagara

Le 31 mars 2021

Table des matières

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-4
État de la position financière	5
État des résultats d'exploitation	6
État de l'excédent accumulé	7
État des changements de la dette nette	8
État du flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-25
Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles	26
Tableau complémentaire de dépenses par objet	27

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION le 31 mars 2021

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la précision de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révisé les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et le vérificateur général de l'Ontario. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.

David Adames

David Adames (Jun 21, 2021 17:10 EDT)

David Adames
Directeur général
le 10 juin 2021

Margaret Neubauer

Margaret Neubauer (Jun 21, 2021 09:53 EDT)

Margaret Neubauer
Directeur en chef, services corporatifs
le 10 juin 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et du vérificateur général de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'image de la situation financière de la Commission des parcs du Niagara au 31 mars 2021, ainsi que les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrit ces principes de comptabilité utilisés dans la préparation de ces états financiers et les différences importantes entre cette base de la comptabilité et les normes de comptabilité canadiennes du secteur public. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grant Thornton LLP

Port Colborne, Canada
le 10 juin 2021

Comptables Professionnels agréés
Experts-comptables agréé

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 mars 2021 2020

(en milliers de dollars)

Actifs financiers

Argent comptant et valeurs en comptant	158 \$	10 809 \$
Comptes débiteurs	4 372	1 358
Inventaires – vendables	<u>5 048</u>	<u>4 957</u>
	<u>9 578</u>	<u>17 124</u>

Passifs

endettement bancaire (note 3)	6 678	-
Comptes créditeurs	6 241	7 000
Paie accumulée	2 065	4 007
Produit constaté d'avance (note 4)	3 401	2 186
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	22 916	24 335
Financement à long terme (note 6)	18 501	20 671
Avance de construction (note 7)	11 403	-
Avantages postérieurs à l'emploi (note 8)	2 838	2 934
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 9)	<u>14 549</u>	<u>26 760</u>
	<u>88 592</u>	<u>87 893</u>

Dette nette

(79 014) (70 769)

Actifs non financiers

Immobilisations (page 25)	192 728	185 532
Inventaires – divers	1 575	1 023
Charges payées d'avance	<u>365</u>	<u>365</u>
	<u>194 668</u>	<u>186 920</u>

Excédent accumulé (note 11)

115 654 \$ 116 151 \$

Engagements et éventualités (notes 10, 12 et 13)

Répercussions de la COVID-19 et événements subséquents (note 17)

De la part de la Commission

Sandie Bellows

Sandie Bellows (Jun 28, 2021 18:37 EDT)

Sandie Bellows, Président

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2021</u>	Chiffres réels <u>2021</u>	Chiffres réels <u>2020</u>
Revenus			
Exploitation générant du revenu	36 391 \$	17 292 \$	97 500 \$
Revenu foncier	7 569	7 475	7 437
Commission, locations et frais	9 463	7 600	20 276
Transferts gouvernementaux – projets spéciaux	-	16 889	61
Revenu d'intérêt	5	8	585
Revenu divers	<u>543</u>	<u>559</u>	<u>795</u>
	<u>53 971</u>	<u>49 823</u>	<u>126 654</u>
Dépenses (page 26)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	5 585	1 839	16 624
Exploitation	28 219	17 971	43 366
Entretien	17 707	14 811	21 866
Administration et services policiers	14 742	13 218	5 738
Marketing et promotions	3 019	1 818	4 937
Projets spéciaux	<u>-</u>	<u>123</u>	<u>61</u>
	<u>69 272</u>	<u>49 780</u>	<u>102 592</u>
Excédent net avant les articles sous-mentionnés	<u>(15 301)</u>	<u>43</u>	<u>24 062</u>
Autres articles			
Intérêt sur la dette à long terme	1 072	1 090	1 104
Prime sur les fonds américains – nette	-	103	(652)
Amortissement des immobilisations corporelles	12 523	11 807	11 349
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	(1 340)	(1 419)	(1 495)
Gain sur l'élimination d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(150)</u>	<u>60</u>
	<u>12 255</u>	<u>11 431</u>	<u>10 365</u>
Excédent net provenant de l'exploitation	(27 556)	(11 388)	13 696
de stabilisation des centrales électriques (note 9)	<u>(575)</u>	<u>10 891</u>	<u>(633)</u>
Excédent annuel	<u>(28 131)\$</u>	<u>(497)\$</u>	<u>13 063 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent accumulé de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2021</u>	Chiffres réels <u>2021</u>	Chiffres réels <u>2020</u>
Excédent accumulé (note 11)			
Début d'année	116 151 \$	116 151 \$	103 088 \$
Excédent annuel	<u>(28 131)</u>	<u>(497)</u>	<u>13 063</u>
Fin d'année	<u>88 020 \$</u>	<u>115 654 \$</u>	<u>116 151 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2021</u>	Chiffres réels <u>2021</u>	Chiffres réels <u>2020</u>
Excédent annuel	(28 131) \$	(497) \$	13 063 \$
Amortissement des immobilisations corporelles (page 25)	12 523	11 807	11 349
Achat des immobilisations corporelles (page 25)	(25 573)	(19 086)	(24 566)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	-	232	89
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles – nette	<u> </u>	<u>(150)</u>	<u>60</u>
	(41 181)	(7 693)	(5)
(Acquisition) utilisation des dépenses prépayées	-	-	185
(Acquisition) utilisation d'autres inventaires	<u> </u>	<u>(552)</u>	<u>92</u>
Diminution de la dette nette	(41 180)	(8 245)	272
Dette nette			
Début d'année	<u>(70 769)</u>	<u>(70 769)</u>	<u>(71 041)</u>
Fin d'année	<u>(111 950) \$</u>	<u>(79 014) \$</u>	<u>(70 769) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Augmentation en argent comptant et en quasi-espèces		
Activités d'exploitation		
Excédent annuel	(497) \$	13 063 \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles (page 25)	11 807	11 349
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés (note 5)	(1 419)	(1 495)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles	(150)	60
Augmentation des avantages postérieurs à l'emploi (note 8)	179	166
Augmentation (diminution) nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 9)	<u>(10,891)</u>	<u>633</u>
	(971)	23 776
Les variations d'éléments du fonds de roulement portant à l'exploitation (note 14)	<u>(5 143)</u>	<u>(3 897)</u>
	<u>(6 114)</u>	<u>19 879</u>
Activités d'immobilisations		
Travaux de stabilisation des centrales électriques (note 9)	(1 320)	(168)
Achat des immobilisations corporelles (page 25)	(19 086)	(24 566)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>233</u>	<u>89</u>
	<u>(20 173)</u>	<u>(24 645)</u>
Activités de financement		
Réception d'un financement à long terme (note 7)		11,403
-		
Remboursement du financement à long terme	(2 170)	(2 072)
Paiement des prestations postérieures à l'emploi (note 8)	<u>(275)</u>	<u>(474)</u>
	<u>8 958</u>	<u>(2 546)</u>
Augmentation nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	(17 329)	(7 312)
(Dette bancaire) Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 14)		
Début d'année	<u>10 809</u>	<u>18 121</u>
Fin d'année	<u>(6 520) \$</u>	<u>10 809 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. Le ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario exige que les états financiers soient préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public. La Loi sur l'administration des finances de l'Ontario prévoit que les changements peuvent être nécessaires pour l'application de ces normes à la suite de la réglementation.

Règlement 395/11 de la Loi sur l'administration des finances de l'Ontario exige que les contributions reçues ou à recevoir pour l'acquisition ou le développement d'immobilisations corporelles amortissables et les contributions des immobilisations corporelles amortissables pour une utilisation dans la fourniture de services, soient enregistrés comme apports en capital reportés et être reconnu à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation à un taux égal à la charge d'amortissement sur les actifs connexes d'immobilisations corporelles amortissables. Ces contributions comprennent les transferts gouvernementaux et les contributions à l'extérieur restreintes.

L'exigence de la comptabilité en vertu du règlement 395/11 n'est pas compatible avec les exigences des normes comptables canadienne du secteur public qui exige que:

- les transferts de gouvernement soient identifiés comme revenu une fois approuvés par le cédant et les critères d'éligibilité ont été remplis à moins que le transfert contient une condition qui crée une responsabilité, dans ce cas le transfert est identifié comme revenu au cours de la période où le passif est éteint selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3410;
- les contributions à l'extérieur restreintes soient identifiées comme revenu pendant la période où les ressources sont employées pour le but ou les buts spécifiques selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3100.

En conséquence, le revenu identifié dans l'état des résultats d'exploitation et de certains revenus reportés relatifs et les apports en capital reportés seraient enregistrés différemment sous des normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

Principes de comptabilité (suite)

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Bâtiments	3 à 50 ans
Transport et infrastructure	20 à 40 ans
Machines et équipements	4 à 25 ans
Informatique	4 à 25 ans
Autre	3 à 10 ans

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

Dépréciation d'actifs:

Les immobilisations assujetties à l'amortissement sont soumises à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements dans certaines circonstances indiquent qu'il est possible que l'immobilisation ne contribue pas à la capacité de la Commission de fournir des services. La recouvrabilité est mesurée par une comparaison de la valeur comptable au

flux de trésorerie futurs non actualisés estimés qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimés, tant l'actif que les apports en capital différés sont dépréciés du montant que la valeur comptable de l'actif dépasse la juste valeur de l'actif. Lorsque les prix du marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs attendus actualisés à un taux correspondant aux risques associés au recouvrement de l'actif en tant qu'estimation de la juste valeur.

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les coûts associés à ces avantages futurs sont déterminés actuariellement en utilisant la méthode de bénéfices prévus, proportionnés selon le service et les meilleures suppositions. Les dépenses consistent de coût de service courant, d'intérêts et ajustements provenant des modifications au plan, modifications aux suppositions et gains ou pertes actuarielles. Ces dépenses sont enregistrées dans l'exercice dont les employés cessent de travailler pour la Commission.

Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat de la contamination étant introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'un organisme vivant chimique, organique ou radioactive ou qui dépasse une norme environnementale. Le passif est comptabilisé déduction faite des recouvrements prévus. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est reconnu quand un site n'est pas en cours d'utilisation productive et tous les critères suivants sont respectés:

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Commission:
 - est directement responsable; ou
 - accepte la responsabilité;
- il est prévu que les avantages économiques futurs seront abandonnés; et

-
- une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

Passif au titre des sites contaminés (suite)

Le passif est comptabilisé utilisant l'estimation de la direction du coût de post-assainissement, y compris l'exploitation, la maintenance et la surveillance, qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement d'un site contaminé.

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédent/déficit annuel.

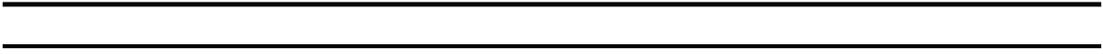
L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et dépenses au cours de la période de référence. La pandémie de coronavirus infectieux (COVID-19) a ajouté à l'incertitude de mesure de la Commission, principalement en raison d'une réduction des informations disponibles permettant de faire des hypothèses significatives liées aux estimations critiques par rapport aux estimations rapportées au 31 mars 2021. Comptes qui nécessitent des estimations importantes, notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation de la centrale électrique. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Facilités de crédit

Les facilités de crédit, qui ont une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$, prévoient deux types de prêts. Il existe une facilité de prêt à taux variable qui varie en fonction du taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce («CIBC») et une facilité de prêt d'exploitation à taux fixe d'une durée maximale ne dépassant pas 364 jours à des taux qui sont fixés par rapport au taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit ne sont pas garanties et expirent le 31 mars 2021. Au 31 mars 2021, 6 899 629 \$ avaient été prélevés pour toutes les facilités de crédit (néant en 2020). En tenant compte des chèques et des dépôts impayés, le solde déclaré dans l'état de la situation financière est de 6 677 338 \$ (2020 - néant).

Le 1er avril 2021, la commission a reçu l'approbation par décret du conseil de l'Ontario d'augmenter ses facilités de crédit CIBC à une capacité d'emprunt maximale de 35 000 000 \$ à rembourser intégralement pendant au moins un jour, avant le 31 mars 2028. Ces nouvelles facilités de crédit ont les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus. Ces facilités de crédit ne sont pas garanties et expirent le 31 mars 2028.



Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

4. Revenu différé

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	272 \$	272 \$
Divers	<u>3 129</u>	<u>1 914</u>
	<u>3 401 \$</u>	<u>2 186 \$</u>

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5.952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1.973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200^{ème} anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la position financière. Jusqu'à date, environ 1 038 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation du « Old Fort Erie » et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 mars 2021, il reste encore 272 540 \$ pour l'utilisation en 2022 et au-delà.

5. Fonds pour les dépenses de capital différé

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	24 335 \$	25 830 \$
Amortissement	<u>(1 419)</u>	<u>(1 495)</u>
Fin d'année	<u>22 916 \$</u>	<u>24 335 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

6. Dette à long terme

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 \$ et échoit en avril 2027	15 353 \$	17 122 \$
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 \$ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 \$ et échoit en avril 2027	3 090	3 484
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (note 4)	<u>58</u>	<u>65</u>
	<u>18 501 \$</u>	<u>20 671 \$</u>

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à:

2022	2 285 \$
2023	2 401
2024	2 522
2025	2 648
2026	2 783

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

7. Prêt de construction

En 2020, la Commission a conclu une entente avec l'Office ontarien de financement pour emprunter temporairement de l'argent pour financer les dépenses en immobilisations et travailler à réduire le passif de stabilisation de la centrale spécifiquement lié à la centrale électrique canadienne pour un montant de 25 000 000 \$. Au 31 mars 2021, des fonds de 11 359 357 \$ ont été reçus en contrepartie de ce prêt.

La Commission encourra des frais d'intérêt en fonction de chaque avance de construction au taux des bons du Trésor de l'Ontario de trois mois, environ 1% par année, plus 0,782 point de pourcentage. Les paiements du principal commenceront un an après la réception de la dernière avance qui devrait avoir lieu en janvier 2023. Le remboursement débutera en janvier 2024 pour dix (10) paiements annuels.

Prêt de construction	<u>2021</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>
Avance à	
Début d'année	- \$
Avances de construction reçues	13 359
Intérêts capitalisés	<u>44</u>
Fin d'année	<u>11 403 \$</u>

8. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 mars 2021 s'élèvent à 2 837 814 \$ (2020 – 2 933 600 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, avec des extrapolations jusqu'en 2022 et mises à jour le 20 mars 2021. La dernière évaluation reflète les changements approuvés par la Commission en matière d'admissibilité et les montants maximaux de prestations payables à la cessation.

L'obligation de la Commission sera financée par le revenu courant et des paiements d'avantages pendant l'année de 275 468 \$ (2020 – 474 210 \$).

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

8. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la position financière		
Obligation aux prestations, début d'année	2 934 \$	3 242 \$
Charge nette des prestations pour l'année	179	166
Prestations déboursées au cours de l'année (474)	<u>(275)</u>	
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>2 838 \$</u>	<u>2 934 \$</u>
Situation de financement		
Déficit du régime de pension	2 519 \$	2 533 \$
Gain actuariel non amorti	<u>319</u>	<u>401</u>
	<u>2 838 \$</u>	<u>2 934 \$</u>
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes:		
Coût actuel afférent du service	153 \$	144 \$
Frais d'intérêt	108	104
Amortissement du gain actuariel	<u>(82)</u>	<u>(82)</u>
	<u>179 \$</u>	<u>166 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 3,75% (2020 – 3,75%)

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 2% par an.

Ces suppositions ont été revues dans la période en cours.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

8. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 196 924 \$ (2020 – 2 890 299 \$), desquels 1 098 462 \$ (2020 – 1 445 150 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

9. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme de la Culture et du Sport a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de

plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

9. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

VFA, Inc. a passé en revue l'infrastructure grâce à des visites sur place et a préparé des estimations en utilisant des formules d'ingénierie standard. De plus, ils ont fourni à la Commission leur évaluation et un rapport sur la liste des exigences fournissant des coûts pour chaque composante de la stabilisation requise, ainsi que le moment où ces coûts devraient être engagés. Le personnel d'ingénierie de la Commission a examiné la liste et classé les coûts par année selon l'urgence et sur la base des fonds disponible, avec les exigences les plus urgentes abordées au cours des deux prochaines années. En outre, la Commission a entrepris plusieurs études pour déterminer l'infrastructure souterraine essentielle qui doit être remplacée, y compris les études sismiques, l'examen des vannes d'eau principales, le règlement géophysique et géotechnique et une enquête sur la stabilité.

Le solde d'ouverture de l'obligation comprend des frais de stabilisation de 12,7 millions de dollars pour CNPGS. En 2020-2021, cette installation a été en cours de réaménagement, avec un financement de l'Office ontarien de financement en une nouvelle attraction génératrice de revenus pour la Commission. Dans le cadre du réaménagement, des évaluations techniques et patrimoniales ont été entreprises pour déterminer les mesures d'assainissement nécessaires pour stabiliser l'usine avant son changement d'utilisation. Environ 1,32 million de dollars ont été dépensés au cours de l'année pour stabiliser l'infrastructure existante. Les 10,7 millions de dollars restants de travaux de stabilisation ont été jugés non nécessaires pour la nouvelle installation productrice de revenus. L'infrastructure a été remplacée par de nouveaux actifs, tels que des fenêtres, des toitures, des systèmes d'aqueduc, d'égout et d'électricité qui ont une durée de vie utile de 20 à 50 ans, ainsi qu'un spectacle son et lumière et du matériel d'interprétation d'une durée de vie utile d'environ 10 ans. L'investissement dans ces nouveaux actifs d'infrastructure dans l'installation en 2020-2021 était d'environ 12,5 millions de dollars. L'attraction devrait ouvrir ses portes en juillet 2021. Un investissement supplémentaire d'environ 12,5 millions de dollars est prévu en 2021/22 pour achever l'attraction. Ces actifs seront amortis sur leur durée de vie utile restante.

Le solde de clôture de l'obligation de stabilisation représente la meilleure estimation de la Commission des coûts nécessaires pour «stabiliser et réduire» les deux centrales restantes (OPG et TPGS) sur la base des informations susmentionnées. L'obligation de stabilisation de la centrale représente les travaux identifiés dans la base de données du Système d'information sur la gestion des actifs (AMIS) et est basée sur les évaluations de l'état effectuées par VFA Inc. et les coûts actuels pour entreprendre les améliorations.

L'obligation de stabilisation au 31 mars 2021 a été estimée à 14 548 558 \$ (2020 - 26 760 190 \$):

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>26 760 \$</u>	<u>26 295 \$</u>
Travaux effectués pendant l'année		
Fonds de la Commission	(1 320)	(168)
Fonds subventionnés		
Augmentation (diminution) nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>(10 891)</u>	<u>633</u>
Fin d'année	<u>14 549 \$</u>	<u>26 760 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

9. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

La diminution de 12 211 631 \$ de l'obligation de stabilisation des centrales électriques est le résultat des facteurs suivants:

- a) une réévaluation et une mise à jour du site CNPGS au moyen d'évaluations techniques, architecturales et patrimoniales réalisées en prévision du réaménagement et du changement d'utilisation d'une centrale désaffectée à un actif productif de revenus, au montant de 10 732 435 \$
- b) une diminution des coûts estimatifs par rapport aux estimations initiales d'un montant de 159 504 \$
- c) travaux complétés au cours de l'exercice courant de 1 319 692 \$

Avec le changement d'utilisation du CNPGS, les améliorations apportées au CNPGS d'une durée d'utilité supérieure à un an ont été comptabilisées en immobilisations, à amortir une fois l'actif mis en service à compter de juillet 2021.

Aucune immobilisation n'a été comptabilisée pour les deux propriétés restantes de la centrale en raison d'une dépréciation de leur valeur, documentée dans les différentes études réalisées à ce jour.

La Commission a engagé des coûts annuels liés à l'entretien et à la sécurité de tous les sites et les a comptabilisés dans l'état des résultats et sont inclus dans les frais d'entretien.

10. Responsabilités pour les sites contaminés

La Commission rend compte des responsabilités environnementales liées à la gestion et à l'assainissement de tout site contaminé lorsque la Commission est obligée ou vraisemblablement obligée d'engager de tels coûts. À l'heure actuelle, aucun site contaminé de ce type n'a été identifié et aucun passif n'a donc été enregistré.

Les efforts continus de la Commission pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des responsabilités futures en matière d'assainissement de l'environnement liées aux sites nouvellement identifiés, ou des changements dans les évaluations ou l'utilisation prévue des sites existants. Toute modification des engagements de la Commission pour les sites contaminés sera comptabilisée au cours de l'année au cours de laquelle elle sera jugée probable et raisonnablement estimable.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

11. Excédent accumulé

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Excédent d'exploitation	<u>(6 868) \$</u>	<u>5 319 \$</u>
Investissement en immobilisations corporelles	<u>169 813</u>	<u>161 197</u>
Non financé		
Dette à long terme	(18 501)	(20 671)
Avance de construction	(11 403)	-
Prestations postérieures à l'emploi	(2 838)	(2 934)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>(14 549)</u>	<u>(26 760)</u>
	<u>(47 291)</u>	<u>(50 365)</u>
Excédent accumulé	<u>115 654 \$</u>	<u>116 151 \$</u>

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie des Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 mars 2021 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

12. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 12 000 000 \$ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission a conclu une entente avec un franchiseur lié à Queen Victoria Place exigeant le paiement de frais de service de 4,0% des frais de ventes brutes, de publicité et de promotion de 2,5% des ventes brutes. La durée de l'accord est de dix ans, expirant en octobre 2022.

13. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

14. État des flux de trésorerie

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Les changements des composantes du fonds de roulement incluent		
Débiteurs	(3 014) \$	50 \$
Inventaires – vendables et divers	(643)	(756)
Créditeurs	(759)	(1 249)
Paie cumulée	(1 942)	(1 798)
Produit constaté d'avance	1 215	(329)
Charges payées d'avance	<u>-</u>	<u>185</u>
	<u>(5 143) \$</u>	<u>(3 897) \$</u>
Argent comptant et quasi-espèces se composent de:		
Encaisse	158 \$	325 \$
Argent liquide tenu en banque	-	10 484
Endettement bancaire	<u>(6 678)</u>	<u>-</u>
	<u>(6 520) \$</u>	<u>10 809 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

15. Ajustement de la période précédente

Au cours de l'année, un projet a été mené pour examiner le grand livre des immobilisations. Il a été découvert qu'il y avait de nombreux actifs anciens qui n'étaient plus utilisés ou avaient été cédés pour lesquels le coût et les soldes d'amortissement cumulés étaient toujours inclus dans les états financiers; ces actifs avaient été entièrement amortis au 1er avril 2021. Par conséquent, la Commission a retraité rétroactivement le coût d'ouverture des immobilisations corporelles connexes et l'amortissement cumulé d'ouverture au 1er avril 2020 pour les diminuer comme suit:

	Diminution de coût	Diminution d'amortissement accumulé
Bâtiments	393 \$	393 \$
Transport et infrastructure	12 958	12 958
Machines et équipement	2 987	2 987
Informatique	37	37
Autre – Véhicules	<u>467</u>	<u>467</u>
	<u>16 842 \$</u>	<u>16 842 \$</u>

Le Tableau d'immobilisations corporelles a été mis à jour pour refléter ces ajustements (page 25). Ces ajustements n'ont eu aucun effet ou changement à l'excédent annuel, excédent accumulé, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles ou investissement aux immobilisations corporelles pour les périodes précédentes.

16. Chiffres comparatifs

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

17. Répercussions de la COVID-19 et événements subséquents

L'épidémie de la nouvelle souche de coronavirus («COVID-19») a été déclarée une pandémie globale par l'Organisation mondiale de la santé en mars 2020. Plusieurs économies autour du monde ont été impactées sévèrement par COVID-19. Dans plusieurs pays, incluant le Canada, des entreprises se sont vues forcées à cesser ou limiter leurs opérations pour de longues périodes de temps. Des mesures entreprises pour restreindre la propagation du virus, incluant les interdictions de voyager, les quarantaines, la distanciation sociale et les clôtures des services non-essentiels ont déclenché des interruptions significatives aux entreprises autour du monde, ce qui a résulté en un ralentissement économique. Les gouvernements ainsi que les banques centrales ont répondu avec des prestations fiscales et monétaires pour stabiliser les conditions économiques.

Les impacts sur les opérations de la Commission sont les suivants :

Fermetures de magasins

Le 14 mars 2020, en réponse à des baisses importantes de la demande résultant d'efforts de distanciation sociale, des quarantaines et des fermetures de frontières liées à la propagation du COVID-19. Ces fermetures se sont poursuivies tout au long de l'exercice 2021, la société ayant annoncé qu'elle fermerait temporairement toutes ses activités commerciales. Cela représentait une perte de revenus qui représentait des revenus de pertes d'environ 78 millions de dollars au cours de l'exercice 2021.

Réductions de personnel

Au cours de l'exercice 2021, en réponse à des baisses importantes de la demande au milieu de l'épidémie de COVID-19, la société a réduit sa main-d'œuvre de 76 postes permanents dans l'ensemble de ses opérations. De nouvelles réductions ont également été effectuées au moyen soit d'une réduction des heures, soit d'un congé temporaire. Cette réduction s'est traduite par des économies de main-d'œuvre de 25 millions de dollars.

Subventions et indemnités

En tant qu'organisme d'État provincial, la Commission n'est pas une société admissible aux fins de se qualifier pour des subventions fédérales visant à atténuer les répercussions financières de la pandémie du COVID-19, comme les programmes d'aide au salaire ou au loyer.

Cependant, la Commission a reçu de la province de l'Ontario une subvention de 16,4 millions de dollars pour aider à couvrir les dépenses de fonctionnement engagées au cours de l'exercice.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

17. Répercussions de la COVID-19 et événements subséquents (suite)

Projets de travaux d'immobilisations

En raison de la réduction prévue des revenus d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, la Commission a révisé ses budgets de fonctionnement et d'immobilisations pour l'année à venir. À la date des présents états financiers, la Commission a réduit son engagement à l'égard des projets d'immobilisations au cours de la prochaine année à environ 500 000 \$ pour les projets d'immobilisations généraux de 12,5 millions de dollars pour achever le projet de la centrale électrique canadienne. Ces travaux devraient être achevés d'ici la fin du mois de mars 2022.

Le Conseil a déterminé que ces événements sont des événements ultérieurs sans ajustement. Par conséquent, la situation financière et les résultats d'exploitation de l'exercice clos le 31 mars 2021 n'ont pas été ajustés pour refléter leur impact. La durée et l'impact de la pandémie du COVID-19 restent incertains ainsi que leur impact sur la situation financière et les résultats de la Commission pour les périodes futures.

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)

	Améliorations foncières et foncières	Bâtiments	Transport et infrastructure	Machines et équipement	Informatique	Autre	Travaux d'immobilisa- tions en cours	2021	2020 Tel que retraité (Note 15)
Coût									
Début d'année									
Tel qu'initialement signalé	31 493 \$	216 418 \$	62 723 \$	16 395 \$	7 827 \$	12 244 \$	3 342 \$	350 442\$	343 612 \$
Cessions d'ajustement de période précédente (Note 15)	-	(393)	(12 958)	(2 987)	(37)	(467)	-	(16 842)	(16 842)
Tel que retraité	31 493	216 025	49 765	13 408	7 790	11 777	3 342	333 600	326 770
Ajouter des ajouts	-	5 218	373	856	244	215	12 180	19 086	24 566
Moins de cessions	(7)	-	-	(199)	-	(17)	(111)	(334)	(894)
Transferts d'immobilisations en cours	-	2 309	34	607	-	-	(2 950)	-	-
Fin d'année	31 486	223 552	50 172	14 672	8 034	11 975	12 461	352 352	350 442
Amortissement accumulé									
Début d'année									
Tel qu'initialement signalé	-	106 017	33 991	12 492	4 468	7 942	-	164 910	171 148
Cessions d'ajustement de période précédente (Note 15)	-	(393)	(12 958)	(2 987)	(37)	(467)	-	(16 842)	(16 842)
Tel que retraité	-	105 624	21,033	9 505	4 431	7 475	-	148 068	154 306
Ajouter l'amortissement	-	7 764	1 612	824	884	723	-	11 814	11 349
Moins de cessions	-	-	-	(234)	-	(17)	-	(251)	(745)
Fin d'année	-	113 388	22 645	10 095	5 315	8 181	-	159 624	164 910
Valeur comptable nette	31 486 \$	110 164\$	27 527 \$	4 577 \$	2 719 \$	3 794 \$	12 461 \$	192 728\$	185 532 \$

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2021</u>	Réel <u>2021</u>	Réal <u>2020</u>
Coût des marchandises vendues	5 585 \$	1 839 \$	16 624 \$
Salaires rémunérations et prestations	41 416	32 128	57 135
Ventes et divers	3 423	2 185	5 482
Réparation et entretien d'équipement	5 505	4 883	5 712
Matériel et ameublement	2 094	918	2 969
Publicité et promotion	1 934	524	3 616
Installations	5 488	3 817	7 149
Assurance	1 556	1 524	1 472
Paiements municipaux volontaires	1 342	1 335	1 339
Administration	929	509	1 033
Projets spéciaux	<u>-</u>	<u>118</u>	<u>61</u>
	<u>62 272 \$</u>	<u>49 780 \$</u>	<u>102 592 \$</u>